



PRÉFET DE MAYOTTE

CABINET

ARRÊTÉ N° 353 / 2020 – CAB – 05/06/2020

Modifiant l'Arrêté préfectoral Relatif à une mise à disposition de personnels médical

LE PRÉFET DE MAYOTTE Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
VU la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée relative à Mayotte ;
VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
VU le Code de l'éducation et notamment son article R421-10 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié par décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 50 ;
VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2020-SG-DIRCAB-271 du 26 mai 2020, confiant à M. Jérôme MILLET, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte, l'intérim des fonctions de directeur de cabinet du préfet de Mayotte ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2020-CAB-346 du 1^{er} juin 2020 portant mise à disposition de personnels médical

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet par intérim du préfet,

ARRÊTE

Article 1 : A l'annexe de l'arrêté n° 2020-CAB-346 susvisé sont ajoutés les noms du personnel médical relevant du Conseil départemental ci-après :

- | | |
|-------------|----------|
| 1. DOSSCHE | CELINE |
| 2. LEDOLLEY | MATHILDE |
| 3. VUILLET | ANNA |

Article 2 : La Directrice générale de l'ARS de Mayotte, le président du Conseil départemental de Mayotte et le directeur de cabinet par intérim du préfet, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dzaoudzi, le 5 juin 2020

Pour le préfet de Mayotte,
Le directeur de cabinet
par intérim,


Jérôme MILLET.